

21 avril 2010



CONFÉRENCE DE PRESSE

**Plan de soutien  
et de développement  
de l'industrie musicale**

\*\*\*

Fadila LAANAN, ministre de la Culture,  
de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances  
de la Communauté française

\*\*\*

Mercredi 21 avril 2010 – 9 heures - Surlet de Chokier

**Contact:**

**Pascal Sac**

Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité  
des chances de la Communauté française

Place Surlet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/801.70.11

Gsm : +32/(0)477/252.285

Courriel : [pascal.sac@gov.cfwb.be](mailto:pascal.sac@gov.cfwb.be)

Internet : [www.laanan.cfwb.be](http://www.laanan.cfwb.be)

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence à la présentation de ce « Plan de soutien et de développement du secteur musical ».

Vous n'ignorez pas que, lors de la précédente législature, j'ai initié les « États généraux de la Culture » qui ont permis aux opérateurs d'exprimer les difficultés qu'ils rencontrent dans leur quotidien de créateurs, de producteurs ou de diffuseurs. Grâce à cette longue réflexion et à la confrontation transversale des remarques émises par les opérateurs concernés, j'ai pu mettre en place des programmes concrets d'actions cohérentes en faveur des différents secteurs culturels relevant de ma compétence.

Le domaine de la musique n'a évidemment pas échappé à mes préoccupations depuis 2004. J'ai pris une série d'initiatives notamment au profit des cultures urbaines, du réseau Club Plasma, des labels et des agences, du développement du projet Larsen, des festivals, etc. Et j'ai nettement augmenté le budget global affecté aux politiques en matière de musiques non classiques, qui est passé de 1,503 million en 2004 à 3,225 millions en 2010, soit une hausse de près de 115%.

Mais il convient d'adapter les différentes mesures décidées aux difficultés rencontrées aujourd'hui par le secteur de la musique sous l'effet de la dématérialisation des supports culturels, et notamment du disque sous sa forme physique.

Quelques constats, tout d'abord, si vous le permettez.

## **A. LES CONSTATS**

### **1. La chute des ventes de disques**

Vous n'ignorez pas que le support CD qui régnait en maître sur le monde de la musique depuis le milieu des années 1980 a vu ses ventes diminuer considérablement depuis 2003.

Comme ailleurs en Europe et dans le monde, cette crise du disque met véritablement en péril les labels musicaux de Wallonie et de Bruxelles, plus que jamais menacés de disparition.

En effet, les études statistiques les plus récentes révèlent que **le marché du disque a diminué de 60 % en six ans** et que cette courbe négative ne fait que s'amplifier. Ces informations émanent de l'association B.E.A., pour Belgian Entertainment Association, et des constats effectués par les labels alternatifs de la Communauté française.

Enfin, l'actuelle crise économique qui provoque une diminution du pouvoir d'achat renforce encore cette situation catastrophique.

### **2. Toute la chaîne musicale connaît des difficultés**

Cette importante diminution de la vente de disques engendre des difficultés pour les métiers de la chaîne musicale, des maisons de disques aux disquaires.

Un exemple : tout récemment, la société Sonica (propriétaire des magasins ExtraZone) spécialisée dans la vente de CD et DVD déposait le bilan, entraînant la fermeture de 58 magasins et la suppression de centaines d'emplois.

Les **maisons de disques** installées en Communauté française sont pénalisées par la petite taille du territoire qu'elles couvrent et par une fragilité économique évidente, liée à un marché de petite taille.

Outre le travail de production discographique qu'elles effectuent, les maisons de disques indépendantes se voient contraintes, dans la plupart des cas, d'assumer les différents métiers de la musique, en encadrant le plus souvent les artistes administrativement, juridiquement et artistiquement, en les conseillant, en les accompagnant dans leurs démarches créatrices et en favorisant leur développement de carrière.

Je suis consciente que si des artistes tels Saule, Girls in Hawaii, Ghinzu, Soldout, Mud Flow, Sharko, Joshua, Jérónimo, Stella, Suarez, Été 67, Pitcho, Baloji et bien d'autres bénéficient aujourd'hui d'une reconnaissance internationale, c'est notamment grâce à l'activité à la fois patiente et dynamique développée par les labels alternatifs indépendants de Wallonie et de Bruxelles.

Dans l'hypothèse où ces structures viendraient à disparaître, c'est un pan entier de notre diversité culturelle qui serait mis en difficulté. Se poserait alors la question de savoir quel sort serait réservé aux artistes émergents, notamment quant aux possibilités qui leur seraient offertes de s'épanouir artistiquement si les conditions propices à un développement de carrière favorable n'existent plus.

L'évolution progressive de la chute des ventes du disque sous sa forme physique entraîne une **mutation sans doute irréversible des métiers de la musique** (producteur, agent artistique, manager, distributeur...).

En ce qui concerne la musique classique, force est de constater que la Communauté française recèle peu de labels indépendants dédiés à ce style musical.

Par ailleurs, le disque « classique » résiste relativement bien.

### **3. Internet, « le » responsable**

La baisse des ventes de disques ne serait pas si dramatique, si elle était compensée par une augmentation proportionnelle des achats de fichiers musicaux sur Internet. Mais tel n'est pas le cas.

Une étude récente du Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs, le CRIOC, indique que la quasi totalité des jeunes surfent plusieurs fois par semaine sur le Net. Le développement d'Internet et son utilisation croissante, par toutes les catégories sociodémographiques, s'accompagnent d'une offre culturelle dématérialisée. Ce phénomène de dématérialisation des produits culturels se traduit notamment par l'apparition de sites offrant la possibilité de télécharger des fichiers musicaux, de manière légale ou illégale.

Au total, on estime qu'un milliard de fichiers musicaux auraient été échangés illégalement en 2008.

La grande majorité des « *digital native* », la génération qui a toujours vécu avec Internet, a développé une conception nouvelle de ce qu'est la musique en tant qu'œuvre d'art, délaissant par exemple la notion d'album au profit de titres extraits de ces albums.

**L'accès dématérialisé et facilité** à l'écoute de la musique rend difficile d'imaginer l'importance du travail accompli par les maisons de disques et son coût important dans le cadre de la production musicale, de la composition des morceaux à leur enregistrement définitif, du rôle essentiel d'accompagnement et d'encadrement des artistes.

Plus globalement, se pose même la question, pour ces internautes, de l'utilité d'acheter ce qu'ils peuvent obtenir gratuitement.

Il est important de savoir que le disque est le premier à avoir subi la crise des produits culturels téléchargeables sur Internet. D'autres biens culturels connaissent aujourd'hui des difficultés similaires. Elles croissent aussi dans les secteurs du cinéma, de la presse, du livre et des jeux vidéo, avec le désir du consommateur de choisir quand et où il consomme ses produits culturels.

#### **4. La crise du disque, première d'une longue série ?**

Bien que je me préoccupe de l'ensemble des secteurs subissant la dématérialisation des supports culturels – musique, livre, presse et matières audiovisuelles –, la rencontre de ce matin est destinée à vous présenter essentiellement les lignes de force des mesures que je souhaite engager dans le secteur musical.

En réponse aux constats que j'ai évoqués dans mon introduction, j'ai en effet élaboré un plan d'action comprenant vingt mesures concrètes de soutien et de développement en faveur du secteur musical.

Ce plan touche aussi bien les professionnels du secteur que le grand public.

Le débat sur le téléchargement se déroule, lui, tant sur la **scène belge** que sur la **scène européenne et internationale**.

### **B. LES MESURES**

#### **1. « LA QUESTION DU TÉLÉCHARGEMENT AU MENU DE LA PRÉSIDENTE BELGE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE »**

J'entends profiter de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne, que j'aurai l'honneur d'assumer pour ce qui concerne la culture, pour inscrire la question à l'ordre du jour de l'agenda européen.

Il faut savoir que la Commission européenne a publié en octobre 2009 un document de réflexion sur les difficultés rencontrées pour créer un marché unique européen du numérique pour les contenus créatifs en ligne tels que les livres, la musique, les films ou les jeux vidéo.

La création d'un marché unique ouvrirait de larges perspectives économiques mais s'accompagne de nombreux problèmes d'ordres géographique et réglementaire susceptibles d'entraver la créativité et l'innovation.

C'est à ce titre que la Commission a joint à son document de réflexion un questionnaire invitant les Etats-membres et toute autre personne intéressée à participer au débat sur les réponses communautaires qui peuvent y être apportées.

La récolte des réponses à cette consultation publique s'est terminée le 5 janvier 2010.

La Présidence belge entamera le débat, sur base du texte élaboré par la Commission synthétisant les contributions communiquées dans le cadre de la consultation.

Ma position sur cette problématique est claire et, en ce qui me concerne, les éléments pour parvenir à une solution équilibrée sont de cinq ordres.

- 1) Il faut préserver **l'accessibilité** à la culture via Internet.
- 2) Il faut réguler le flux et les échanges d'œuvres sur internet, pas simplement « autoriser ou interdire ».
- 3) Il faut que les ayants droit conservent la faculté de **s'opposer au téléchargement** de leurs œuvres **sans autorisation**.
- 4) Il faut que les acteurs de la chaîne culturelle perçoivent une **juste rémunération** pour l'exploitation de leur travail, notamment par la promotion d'offres légales en ligne ainsi que par la conclusion d'accords cadres entre les représentants des ayants droit et fournisseurs d'accès.
- 5) Il faut miser sur un travail didactique pour « **éduquer** » les utilisateurs d'Internet, surtout les populations les plus jeunes.

En effet, à mon sens, en Belgique, d'un point de vue **institutionnel**, le débat sur le téléchargement ne saurait être abordé sous le seul angle d'un problème de droits d'auteur.

Il faut nécessairement considérer l'impact de la mesure en termes de politiques culturelles et économiques. Et ceci suppose une réflexion associant l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions, dont les compétences sont directement concernées par le sujet.

## **2. « VERS UNE MEILLEURE REPRÉSENTATIVITÉ DU CONSEIL DES MUSIQUES ACTUELLES »**

L'intégration au sein de l'actuel Conseil des musiques non classiques de nouveaux membres représentatifs de différents secteurs musicaux tels le rock, la chanson d'expression francophone, la musique électronique ou les musiques urbaines s'avère indispensable.

A ma demande, un nouvel appel à candidatures est lancé afin de compléter les postes aujourd'hui encore libres.

Savez-vous que la plupart des labels indépendants que compte la Communauté française se sont regroupés en 2007 au sein de l'association B.I.M.A. (Belgian Independent Music Producers) pour tenter ensemble de dégager des solutions à l'actuelle crise du disque ([www.bima.be](http://www.bima.be)) ?

La structure B.I.M.A. est par ailleurs membre de l'association européenne des producteurs indépendants I.M.P.A.L.A., pour Independent Music Companies Association ([www.impalosite.org](http://www.impalosite.org)), elle-même membre de l'association mondiale W.I.N., pour Worldwide Independents Network ([www.worldwideindependentnetwork.com](http://www.worldwideindependentnetwork.com)).

B.I.M.A. regroupe notamment : 62 TV Records, Anorak Supersport, Pias, Skinfama, Freaksville Records, Team For Action, Viva Music.

Il me semble judicieux qu'un représentant de la structure B.I.M.A. fasse désormais partie du Conseil des musiques non classiques.

### **3. « MIEUX CIBLER LES AIDES À LA PRODUCTION MUSICALE »**

Le Conseil des musiques non classiques marque chaque année un avis positif en faveur de 50 à 60 productions discographiques.

Sans remettre en cause les acteurs musicaux de Wallonie et de Bruxelles ni le jugement des membres de cette instance d'avis, faut-il en conclure que notre Communauté recèle autant de talents pour pouvoir produire au moins un disque de qualité (originalité, production de qualité professionnelle) par semaine ?

Dès lors, je propose de revoir la méthode de travail pour mieux cibler les productions discographiques intéressantes.

### **4. « MIEUX CIBLER LES AIDES À LA PROMOTION »**

L'aide à la promotion d'une production discographique s'élève, d'après les critères actuels émis par le Conseil des musiques non classiques, à environ 2.000 euros par sortie d'album.

Si ce critère a fait ses preuves par le passé, je souhaite adapter cette aide à la situation actuelle.

En effet, selon les informations recueillies auprès des professionnels du secteur musical, la promotion de la production discographique d'un artiste de qualité s'élève au minimum à 20.000 euros, incluant l'engagement d'un attaché de presse, l'impression d'affiches et de tracts, la mise en place d'un show-case à l'attention de la presse, la location de têtes de gondole dans les magasins ...

Dans ce domaine aussi, réduire la quantité des aides à la production discographique pourrait permettre, en libérant des moyens supplémentaires, de mieux soutenir la visibilité de nos artistes et de leurs créations par une promotion véritablement efficace.

### **5. « DÉVELOPPER L'AIDE À LA RÉSIDENCE ET À LA CRÉATION DE SPECTACLE »**

L'aide à la résidence et à la création de spectacle est un domaine essentiel dans le développement de la carrière des artistes.

Comme vous le savez, une résidence permet de corriger les défauts scéniques de l'artiste et d'élever la qualité de ses prestations, pour autant que le regard extérieur d'un professionnel enrichisse cet artiste par des conseils avisés.

Force est de constater que cette pratique est encore peu répandue en Communauté française, les résidences étant souvent considérées comme une session de répétitions intensives.

Dans ce cadre, le projet « Larsen » que j'ai initié en 2009 doit offrir une réponse cohérente à une demande toujours plus élevée en matière de résidences.

En outre, ce projet mutualiste soulagera le coût des résidences supporté aujourd'hui par les structures d'encadrement artistique.

## **6. « L' AIDE À LA RÉALISATION DE CLIPS VIDÉO »**

Le Conseil des musiques non classiques limite, historiquement, les subventions à 4.200 euros, reliquat d'un ancien accord passé entre trois partenaires, le Botanique, M.C.M. et le Conseil des musiques non classiques sous l'appellation « Ateliers à clips ».

Or ce montant s'avère aujourd'hui insuffisant pour autoriser la production de clips vidéo d'un niveau professionnel et concurrentiel avec les réalisations issues des pays voisins.

Je souhaite amplifier cette aide dans la mesure où la diffusion de tels clips, même limitée à Internet, est indispensable pour favoriser la promotion internationale des productions des créateurs de Wallonie et de Bruxelles.

Il est donc préférable que soient instaurés des critères d'octroi des subventions dans ce domaine basés notamment sur la notoriété de l'artiste et le coût réel de la production.

Concrètement, il faut conditionner l'octroi et le montant de la subvention au type de clip qui est envisagé, sur base d'un budget prévisionnel et d'un synopsis, qui permettent d'identifier les besoins financiers liés à la réalisation du clip.

## **7. « OFFRIR UNE AIDE STRUCTURELLE AUX LABELS INDÉPENDANTS »**

Depuis 2009, des aides structurelles sont allouées, selon des critères bien définis, aux principales maisons de disques indépendantes de Wallonie et de Bruxelles.

<b>Structure</b>	<b>Label</b>	<b>Secteur</b>	<b>Montant</b>
Asbl Homerecords	Label Homerecords	World	12.000 euros
SA Bang!	Label Bang !	Rock	12.000 euros
S.C. Team for Action	Label Team For Action	Chanson	9.000 euros
Asbl Anorak Supersport	Label Anorak Supersport	Rock	7.500 euros
Asbl Noon expectation	Label Noon Expectation	Electro	6.000 euros
Asbl Unrezt	Label Unrezt	Electro	4.000 euros
Asbl Mogno	Label Mogno	Jazz	5.000 euros
Asbl Matamore Record	Label Matamore	Rock	4.500 euros
Sprl B.S.O	Label Viva Nova	Chanson	6.000 euros
Asbl Dépôt 214	Label Dépôt 214	Rock	7.500 euros
Asbl 36 Cow-boys	Label Freaksville	Chanson	4.500 euros
Sprl Pico Grande	Label Pico Grande	World	5.000 euros
Label Same Same	Label Same Same	Urbain	5.000 euros
Label Skinfama	Label Skinfama	Urbain	25.000 euros
Label Sowarex	Label Sowarex	Jazz	208.402 euros

Si ces aides sont les bienvenues et sont jusqu'à présent fonction du budget encore disponible du Service de la musique au sein du Ministère de la Communauté française en fin d'exercice, il convient de les inscrire dans la durée afin de prendre notamment en charge une partie de la rémunération du personnel engagé.

En effet, l'une des difficultés majeures des maisons de disques indépendantes est de maintenir à son niveau actuel l'emploi en cette période de crise, hormis pour la « Sowarex » qui bénéficie d'un contrat-programme et d'une subvention annuelle de 208.402 euros.

C'est pourquoi il est primordial pour ces structures de bénéficier d'emplois A.C.S. en Région bruxelloise ainsi que, au minimum, de maintenir les emplois soumis au régime A.P.E. en Région wallonne.

Signalons par ailleurs que la musique classique n'est pas oubliée par ces décisions, plusieurs maisons de disques indépendantes bénéficient d'aides structurelles qui intègrent le soutien au fonctionnement et à la production discographique.

Enfin, le soutien à la production discographique dans le cadre de la musique contemporaine s'est considérablement accru sous mon impulsion, passant de 211.000 euros en 2006 à 271.000 euros en 2010.

## **8. « SOUTENIR LES AGENCES ARTISTIQUES »**

Depuis 2009, des aides structurelles sont allouées, selon des critères bien définis, aux principales agences artistiques de Wallonie et de Bruxelles.

<b>Structure</b>	<b>Label</b>	<b>Secteur</b>	<b>Montant</b>
Asbl Musicolor	Agence Musicolor	Chanson	12.000 euros
Sc Artedon	Agence Artedon	Chanson	8.500 euros
Asbl Progress Booking	Agence Progress Booking	Rock	8.500 euros
Asbl Nada	Agence Nada	Rock	12.000 euros
Asbl Intersection	Agence Intersection	Rock	8.500 euros
Asbl Zebra Booking	Agence Zebra Booking	Pluri	5.000 euros
Asbl Smart	Agence BooBooking	Rock	5.000 euros

Comme pour les labels indépendants, si ces aides sont les bienvenues et sont jusqu'ici fonction du budget encore disponible du Service de la musique au sein du Ministère de la Communauté française en fin d'exercice, il convient de les inscrire dans la durée afin de prendre notamment en charge une partie de la rémunération du personnel engagé.

Il faut aussi veiller à accorder la possibilité pour ces structures de bénéficier d'emplois A.C.S. en Région bruxelloise ainsi que, au minimum, à maintenir les emplois soumis au régime A.P.E. en Région wallonne.

## **9. « PROFESSIONNALISER LE MÉTIER DE MANAGER »**

Si le disque – en tant que support physique – semble irrémédiablement voué à disparaître, le spectacle, sous toutes ses formes actuelles, se maintient de manière satisfaisante.

Le sauvetage de la création artistique dans le domaine musical nécessite une professionnalisation rapide du spectacle vivant.

Dans cet esprit, vu l'étroitesse du territoire de la Communauté française, il est essentiel que nos artistes améliorent la qualité de leurs prestations scéniques afin qu'ils puissent espérer s'imposer à l'international et tenter de rivaliser en Wallonie et à Bruxelles avec les pointures étrangères.

La Communauté française compte très peu de managers qui exercent à temps plein ce métier, qui consiste essentiellement à favoriser le développement de la carrière d'un artiste. Il est très peu rentable en Communauté française, les artistes n'évoluant pas, pour la plupart, à un niveau de notoriété suffisant. En effet, la rémunération d'un manager, homme de confiance de l'artiste, est calculée au pourcentage des recettes que ce dernier perçoit.

Leur rôle est néanmoins essentiel et il convient de valoriser cette profession, au même titre que celle d'agent artistique, par exemple.

Dans un premier temps, un montant global de 50.000 euros sera libéré pour assumer une mesure de professionnalisation du métier de manager. Ce montant sera prélevé sur les crédits du Service de la musique sans mettre en péril l'activité générale du secteur.

En outre, une formation au métier de manager, inexistante jusqu'ici, a été mise en place dans le cadre du projet « Larsen » en partenariat avec l'Institut des Arts de Diffusion (I.A.D.).

## **10. « CRÉER DES RÉSEAUX DE DIFFUSION ADAPTÉS »**

Un inventaire des lieux de diffusion susceptibles d'accueillir les différents styles artistiques encore relativement délaissés ou mal exploités est en cours de réalisation.

Il cible les musiques urbaines, la chanson d'expression francophone, la musique électronique, le jazz et la musique classique.

Dans la foulée, des réseaux de diffusion spécifiques à chaque style musical pourront ainsi être créés et assurer une meilleure diffusion des artistes actifs dans ces styles musicaux.

## **11. « METTRE EN PLACE DES INCITANTS À LA DIFFUSION EN SALLES »**

Certaines structures ont mis en place des circuits de diffusion : le « Jazztour » des Lundis d'Hortense dans le domaine du jazz ou le réseau « Club Plasma » que j'ai initié lors de la législature précédente et qui accueille essentiellement des artistes pop-rock émergents.

Par contre, hormis les « Tournées Asspropro » (centres culturels), il n'existe pas ou peu d'espaces de diffusion pour des artistes spécialisés dans la chanson francophone, la musique électronique, les musiques urbaines ou la musique classique.

Par ailleurs, certains groupes composés de nombreux musiciens (Akro, The Peace Project...) ou des artistes « chanson », « rock » ou « jazz » au cachet relativement élevé (à partir de 2.500 euros) en raison des coûts de production des spectacles (Liben, Karin Clercq, Baloji, Collectif du Lion...), rencontrent d'immenses difficultés à se produire.

C'est pourquoi des incitants financiers seront mis en place permettant sous certaines conditions l'augmentation de l'intervention « Art & Vie » ou du « Programme Rock » en leur faveur, moyennant le respect d'un cadre précis (tournées d'artistes, actualité...) et pour une durée limitée.

## **12. « RENFORCER LE RÉSEAU CLUB PLASMA »**

Dans le cadre de la mise en œuvre de nouveaux réseaux de diffusion (chanson d'expression francophone, musique électronique, musiques urbaines), le « Club Plasma » doit jouer un rôle essentiel grâce à la répartition géographique de ses espaces et à leurs infrastructures adaptées (Arlon, Namur, Liège, Huy, Charleroi, Bruxelles).

Le renforcement de ce réseau professionnel de diffusion doit autoriser l'intégration de nouveaux lieux, tels la « Ferme du Biéreau » de Louvain-la-Neuve.

La présente législature sera mise à profit pour améliorer l'équipement technique de ces différents espaces afin de les rendre davantage autonomes techniquement.

## **13. « REFINANCER LE CENTRE DE PRÊT DE NANINNE »**

Le Centre de prêt de Naninne est un acteur essentiel de la diffusion du spectacle vivant par le prêt du matériel professionnel de sonorisation dont il dispose.

J'ai souhaité, dès 2008, l'acquisition d'un matériel de sonorisation de haut niveau à l'attention des salles disposant de jauges de 400 places : ce matériel est mis à leur disposition gracieusement.

Aujourd'hui, il convient d'amplifier cette démarche et de poursuivre l'acquisition par le Centre de ce type de matériel, utile aussi bien aux diffuseurs (concerts, spectacles, festivals...) que dans le cadre de l'organisation de résidences.

La mise à disposition gratuite de ce matériel permet aux organisateurs de réaliser des économies dans le coût technique des manifestations qui peuvent raisonnablement être chiffrées à un minimum de 1.500 euros par sortie.

L'achat d'une sonorisation professionnelle destinée à des espaces permettant l'accueil de 2.000 personnes est en cours de finalisation.

Par ailleurs, l'acquisition par le Centre de plusieurs scènes amovibles et de projecteurs scéniques professionnels devrait se concrétiser prochainement.

#### **14. « RENFORCER LA VISIBILITÉ DES FESTIVALS »**

Vous connaissez sans doute la structure « Circuit des Festivals » dont vous avez probablement déjà feuilleté le magazine. Cette mutualisation des manifestations est née de la volonté de développer des synergies entre les organisateurs afin de renforcer la qualité et la visibilité des festivals de musiques actuelles en Communauté française.

Initiatrice du projet, l'asbl Court-Circuit en assure la promotion et la coordination.

Le « Circuit des Festivals » regroupe plusieurs manifestations artistiquement indépendantes, soucieuses de l'accueil du public et des artistes.

Ces événements s'inscrivent durablement dans le paysage culturel et économique de leurs territoires respectifs ; ils défendent des valeurs de partage, de citoyenneté et de respect environnemental ; l'accueil du public et des artistes, la qualité de la technique, le respect de l'environnement et la circulation de l'information sont au centre de leurs préoccupations.

Il convient de soutenir ce projet mutualiste afin d'en favoriser la pérennité. La mise en place d'un « Circuit des Festivals classiques » est en préparation.

#### **15. « DÉVELOPPER LES SYNERGIES ENTRE LE SECTEUR MUSICAL ET LE SECTEUR AUDIOVISUEL »**

Dès 2008, à ma demande, le Service de la musique du Ministère de la Communauté française a participé à la mise en place d'une collaboration étroite avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel, le C.S.A., afin d'identifier toutes les émissions culturelles diffusées en Communauté française au départ des radios disposant d'une autorisation d'émettre en fonction du nouveau plan de fréquences.

Ce recensement doit permettre de fournir très prochainement aux opérateurs musicaux un fichier détaillé listant l'ensemble de ces émissions, leur style musical, les coordonnées du directeur d'antenne, du programmateur et de l'animateur.

Cette base de données devrait être accueillie sur les différents sites Internet d'opérateurs culturels représentatifs des secteurs concernés.

Des relais, au départ de la plateforme Culture.be, seront établis.

Pour les musiques actuelles, Larsen, déjà évoqué à plusieurs reprises, en sera l'hébergeur.

Il faut souligner que ce fichier, inexistant jusqu'ici, peut être utilisé par tous les secteurs culturels. Outre la musique, il identifie toutes les émissions artistiques : théâtre, danse, arts numériques, architecture et musées...

#### **16. « DÉVELOPPER LA PRÉSENCE SUR LES TÉLÉVISIONS LOCALES »**

Il me semble important que les responsables des télévisions locales soient sensibilisés à la diffusion sur le territoire de Wallonie et de Bruxelles des clips vidéo des artistes de la Communauté française et de leurs outils promotionnels.

Leur diffusion sur des chaînes de télévision de proximité devrait leur permettre de bénéficier d'une visibilité intéressante à travers l'ensemble du territoire de la Communauté française.

## **17. « LANCER UNE CAMPAGNE INFORMATIVE SUR LE TÉLÉCHARGEMENT LÉGAL »**

La mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation en faveur du téléchargement légal, ciblée essentiellement sur les jeunes, est particulièrement bienvenue. Cette campagne sera de nature préventive et informative. Je travaille aujourd'hui à sa mise en œuvre en étroite collaboration avec mon Administration. Je souhaite qu'elle soit opérationnelle pour les festivals d'été.

## **18. « LANCER UNE CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LA PLATEFORME LÉGALE DE STREAMING DE « LARSEN »**

Outre ses multiples projets déjà évoqués, « Larsen » développe également une plateforme de streaming destinée à l'écoute en ligne des œuvres des artistes de Wallonie et de Bruxelles développant leur création dans le domaine des musiques actuelles.

L'ensemble des labels alternatifs de la Communauté française ont accès à cette plateforme.

Opérationnel en juin 2010, ce catalogue numérique complet de la musique belge non classique sera mis à la disposition du public sous forme d'un site web librement accessible et permettant l'écoute des morceaux en streaming.

Il s'articule autour de trois axes principaux :

- la digitalisation et l'archivage de la musique sous forme numérique ;
- la mise en place d'une plateforme web publique permettant l'accès, la recherche et l'écoute des morceaux du catalogue ;
- la gestion d'une communauté d'utilisateurs autour du site par l'intermédiaire de playlists, widgets, suggestions de morceaux, ajout d'informations, rédaction et envoi de newsletters informatives.

Pour profiter au mieux des avantages du web, différents outils de collecte et de gestion de l'information sont intégrés au site.

La collaboration avec le CSA sera également prise en considération pour rendre la plateforme « Larsen » comparable à l'actuel et efficace système français « Francophonie Diffusion ».

## **19. « FAIRE CONNAÎTRE ST'ART INVEST »**

Le fonds d'investissement ST'ART à l'attention des entreprises culturelles est destiné aux P.M.E. comme aux A.S.B.L. ne percevant pas plus de 200.000 euros de subventions durant une période de 3 ans.

Ce système fonctionne par l'octroi aux opérateurs culturels, hors cinéma, de prêts subordonnés remboursables en maximum 5 ans et fixés à 50.000 euros minimum, et ce sous certaines conditions. Des prises de participation au capital des entreprises sont aussi envisagées. Le taux d'intérêt pris en considération est le plus bas du marché bancaire.

Ce fonds d'investissement qui vient d'être mis en place est encore peu connu. C'est pourquoi mon administration veillera à informer les bénéficiaires potentiels de l'existence du fonds d'investissement et des conditions requises.

## **20. « COPIE PRIVÉE »**

La loi sur le droit d'auteur prévoit que 30% de la rémunération pour copie privée perçue par la société Auvibel revient pour partie aux Communautés et pour partie à l'Etat fédéral afin qu'ils soient affectés à des actions culturelles d'intérêt général.

Les parties concernées (Communautés et Etat fédéral) ont négocié les termes d'un accord de coopération, incluant une clé de répartition des fonds entre Communautés et Régions.

Par mon intermédiaire, la Communauté française a réenclenché le processus de validation de cet accord en début de législature pour faire en sorte que les fonds à percevoir puissent enfin être encaissés.

En l'état, rien ne semble s'opposer à ce que cette nouvelle source de financement soit activée d'ici la fin 2011.

Mesdames et Messieurs,

Tel est le plan en vingt mesures que j'ai souhaité dédié au secteur musical.

Vous aurez compris que son ambition, outre le fait de s'opposer autant que possible à la crise actuelle du disque sous sa forme physique, est de redynamiser le spectacle vivant en Communauté française perçu par les professionnels du secteur musical comme une des clés du futur de leur métier.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Fadila LAANAN.